

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

129/17

13/03/2017

## L'Union européenne et l'Algérie adoptent leurs priorités de partenariat

L'UE et l'Algérie ont adopté leurs priorités communes de partenariat lors du Conseil d'Association du 13 Mars 2017. Les priorités de partenariat établissent un cadre de coopération politique renouvelé et une coopération renforcée. Elles ont été définies d'un commun accord dans le cadre de la politique européenne de voisinage révisée et de la stratégie globale de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité.

Les priorités de partenariat dans le cadre des relations UE-Algérie jusqu'en 2020 sont les suivantes:

- le dialogue politique, la gouvernance, l'état de droit et la promotion des droits fondamentaux
- la coopération, le développement socio-économique et les échanges commerciaux, y inclus l'accès au marché unique européen
- les questions énergétiques, l'environnement et le développement durable
- le dialogue stratégique et sécuritaire
- la dimension humaine, y compris le dialogue culturel et inter-religieux, la migration et la mobilité

Certaines de ces priorités feront l'objet d'une coopération technique et financière qui sera mise en œuvre dans le cadre de la programmation financière 2018-2020.

- [L'Algérie et l'UE](#)
- [Priorités communes de Partenariat entre la République Algérienne Démocratique et Populaire \(Algérie\) et l'Union européenne \(UE\) au titre de la Politique européenne de voisinage révisée](#)

**Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE**

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

[press@consilium.europa.eu](mailto:press@consilium.europa.eu) - [www.consilium.europa.eu/press](http://www.consilium.europa.eu/press)